

coopératives agricoles, nous irions à l'encontre même de ce qui est à la base de l'efficacité et du savoir-faire dont a fait preuve l'industrie agricole.

J'aurai d'autres questions à soulever au cours de la discussion en comité.

**L'hon. M. Olson:** Puis-je poser une question au député? Il a fait allusion à l'article 9. Je ne parviens pas à trouver cela. Le député parle-t-il du bill C-112?

**M. Thompson:** En fait, monsieur le ministre, je suis en train de regarder à la page 5 du bill, le chiffre 6 en caractère gras. Il se rapporte à l'alinéa b) de l'article 9 de la loi que nous sommes en train d'abroger.

**L'hon. M. Olson:** Maintenant c'est clair.

**M. Thompson:** En principe, nous sommes heureux de prêter notre appui à cette disposition tout en spécifiant que ces amendements sont destinés non seulement à renforcer le but de la loi mais également à alléger la situation très difficile où se trouvent placés aujourd'hui les cultivateurs du Canada. J'espère que la question très précise que j'ai soulevée au sujet de l'ajustement de certains droits de douane en vue de satisfaire aux besoins concernant l'équipement mis par cette loi à la disposition des cultivateurs, j'espère, dis-je, que cette question pourra également être clarifiée en faveur de ceux-ci. Il s'agit en effet de très peu de choses, mais c'est un point vital et très important, je crois, si l'on songe au moral du fermier et à la possibilité de gérer son affaire d'une manière véritablement rentable.

**M. John Burion (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le ministre de l'Agriculture de nous avoir fait part de son intention de proposer un amendement au bill en vue d'y inclure une disposition pour permettre aux Indiens d'obtenir des prêts en vertu de cette mesure. Je tiens sincèrement à féliciter le ministre de sa décision, qui semble s'inspirer de l'esprit du nouvel an, car il a peut-être pris la résolution de se montrer un peu plus conscient des besoins de l'industrie agricole et des agriculteurs. Il a témoigné de l'indifférence parfois l'année dernière. J'espère que cet esprit de compréhension se manifesterait l'année suivante. Je puis assurer le ministre que les membres de notre parti collaboreront avec lui en vue de trouver des solutions aux problèmes.

Je voudrais faire une remarque à propos du texte de l'amendement que le ministre a fait circuler parmi les députés. Il est triste que le ministre ait de nouveau à présenter comme amendement un article selon lequel il doit y avoir accord entre la Société du crédit agricole et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) pour que les prêts soient accessibles aux Indiens, et qu'on ne laisse pas les Indiens eux-mêmes prendre des dispositions pour conclure les arrangements pertinents. Je ne blâme pas le ministre. Je sais que ce n'est pas sa faute. Néanmoins, je le répète, il y a lieu de noter que tout comme à l'occasion des modifications à la loi sur le crédit agricole, on a jugé nécessaire de procéder ainsi plutôt que de permettre aux Indiens eux-mêmes, ce qui serait bien mieux, de contrôler et de diriger leurs propres affaires. J'espère qu'on remédiera à cet état de choses bientôt, lorsque les modifications à la loi sur les Indiens, prévues pour cette année, seront présentées à la Chambre. J'espère qu'on abordera le problème d'une façon essentiellement différente.

• (3.30 p.m.)

J'ai quelques observations à faire à propos de la mesure à l'étude. Il est certain que mon groupe approuvera l'extension de ses dispositions aux fermes coopératives. Je remarque aussi qu'il y est question des corporations agricoles. Évidemment, une corporation agricole est une institution créée en vue de faire de l'exploitation agricole, ce qui prend de la vogue en ce moment. Je ne crois pas qu'il faille critiquer cela en tant que personnalité morale, mais l'inclusion du terme «corporations agricoles» dans une loi comme celle-ci comporte le risque que des gens que le gouvernement ne tiendrait pas à aider pourraient tirer parti de la mesure. Il s'agit des gens dont l'agriculture n'est pas l'occupation principale. Ces gens-là pourraient se prévaloir de la loi, et j'espère que le ministre peut assurer à la Chambre que cela ne pourra se faire aux termes de la mesure.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, verrions également volontiers l'application de cette mesure législative aux prêts de construction. Personne ne trouve à redire à la logique de la chose. Nous approuvons aussi l'extension du terme des prêts jusqu'à 15 ans.

Toutefois, je dois aussi faire remarquer que les difficultés pourraient surgir à propos de la garantie exigée pour l'obtention de prêts aux